

du Palais Royal ; mais ils avoient une qualité, laquelle étoit cause que Struensée n'avoit point de confiance en eux ; savoir, ils étoient tous Danois ou Norvégiens de naissance.

Il y avoit long-tems qu'il méditoit leur réduction, & l'avoit donné à entendre à plusieurs personnes qui, pour la plupart, l'en avoient déconseillé. Il en prit enfin la résolution, & expédia pour cet effet, sans la connoissance préalable de Sa Majesté (comme Sa Maj. l'a déclaré gracieusement) un ordre du Cabinet, daté du 21. Décembre 1771 au Collège Commissarial de la Généralité, par lequel il étoit ordonné que les cinq Compagnies des Gardes à pied seroient changées en cinq Compagnies de Grenadiers, & incorporées dans les cinq Régimens, qui se trouvoient en garnison à Copenhague.

Il laissa passer les 21, 22 & 23 Décembre sans en donner la moindre connoissance au Roi (comme le Roi déclare qu'il s'en ressouvent bien) quoique Struensée avoit procuré le 23 à la Généralité l'approbation royale au sujet de l'ordre du Cabinet du 21 ; & cela à cause que ce Collège insistoit d'avoir une résolution royale, sans laquelle il refusoit d'exécuter l'ordre du Cabinet, considérant l'affaire de trop grande conséquence, & prévoyant peut être les suites qui en résulteroient.

Mais comme les Gardes insisterent le 24. Décembre, qu'il falloit maintenir leur Capitulation ; & qu'ils ne vouloient point être forcés à servir dans d'autres Régimens, Struensée se vit par-là contraint d'exposer toute l'affaire au Roi, en lui conseillant d'employer la force. Néanmoins un ordre du Roi du 24. Décembre fut publié le même jour, suivant lequel ceux des Gardes à pied, qui ne vouloient point s'engager en qualité de Grenadiers, pouvoient obtenir leur congé. La suite de cette conduite de Struensée étoit que Sa Maj. perdit quelques centaines de fidèles & braves Soldats, tous nés Sujets. Pour le reste la conduite punissable du Comte de Struensée, à cette occasion, paroît très-évidente, lorsqu'on confronte le protocole qu'il a tenu des ordres du Cabinet, avec les extraits remis chaque semaine à Sa Maj.

Dans le Protocole on trouve l'ordre susdit du